

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 04 avril 2024 à 19h00

AMBERIEU-EN-BUGEY

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT et Stéphan JUENET – délégués titulaires et Mme Danièle MAUFRREY – déléguée suppléante

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, Christian de BOISSIEU, Joël GUERRY et Philippe DI PERNA - délégués titulaires

Ambronay : Mrs Ben-Amar NASSIA et Pascal SIMON – délégués titulaires

Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE et Jean-Claude JOBEZ – délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires et Gilles CELLARD – délégué suppléant

Douvres : M Yves PROVENT – délégué suppléant

Saint-Denis-en-Bugey : Mrs Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD et M. Gilbert BOUCHON – délégués titulaires

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN et M Giacomo VALERIOTI – délégués titulaires et M Vincent CORDOVADO – délégué suppléant

Excusés :

Ambérieu-en-Bugey : M. Jean-Marc RIGAUD

Saint-Rambert-en-Bugey : M. Alexandre LARDAUD donne pouvoir à Mme Josiane CANARD

Absents :

Ambronay : Mme Delphine DANIOU-BLANC

Ambutrix : M. Norbert DAMIANS

Château-Gaillard : Mme VIEIRA Laëtitia

Douvres : Mrs Serge BAILLY, Guy BELLATON et Nicolas BARRIER

Torcieu : Patrick COUPRIE

Ordre du jour :

- 1/ NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2/ APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 14/12/23
- 3/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023
- 4/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023
- 5/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023
- 6/ PRÉSENTATION ET VOTE BUDGET PRIMITIF 2024
- 7/ GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE STEASA ET LE SIERA - MARCHES TRAVAUX PUBLICS
- 8/ RETOUR SUR ATTRIBUTION MARCHÉ DE PRESTATION INTELECTUELLE D'ÉTUDE PERIODIQUE DECENNALE
- 9/ INFORMATIONS DIVERSES NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

1/ NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire élu : Monsieur Christian de BOISSIEU

2/ APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 14/12/23

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier comité syndical. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du précédent comité syndical du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, et notamment des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Pierre THIBAUD - Vice-président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 001021

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MONTLUEL

ETABLISSEMENT : STEASA

Résultats budgétaires de l'exercice

51500 - STEASA

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 359 050,27	3 935 533,35	10 294 583,62
Titres de recette émis (b)	2 206 132,20	4 010 607,98	6 216 740,18
Réductions de titres (c)	5 260,00	1 038 809,33	1 044 069,33
Recettes nettes (d = b - c)	2 200 872,20	2 971 798,65	5 172 670,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 359 050,27	3 935 533,35	10 294 583,62
Mandats émis (f)	2 547 151,77	2 451 520,40	4 998 672,17
Annulations de mandats (g)		27 446,33	27 446,33
Depenses nettes (h = f - g)	2 547 151,77	2 424 074,07	4 971 225,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		547 724,58	201 445,01
(h - d) Déficit	346 279,57		

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant que le Compte de Gestion 2023 du percepteur est le reflet du Compte Administratif 2023 du STEASA ;

Monsieur THIBAUD propose au Comité Syndical de :

- 1) Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- 3) Adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après plusieurs échanges et débats,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte.

4/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

M. Jean-Pierre THIBAUD Vice-Président aux Finances, après que soit approuvé le compte de gestion établi par le Trésorier, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Recettes		Exploitation		Dépenses		
13	Atténuations de charges	12 834,90 €		011	Charges à caractère général	1 251 803,66 €
70	Ventes de produits, prestations de services	2 806 893,01 €		012	Charges de personnel et frais assimilés	372 611,82 €
74	Subventions d'exploitation	71 825,58 €		014	Atténuations de produits	- €
75	Autres produits de gestion courante	20 216,13 €		65	Autres charges de gestion courante	41 908,52 €
	Total des recettes de gestion de service (a)	2 911 769,62 €			Total des dépenses de gestion de service (a)	1 666 324,00 €
76	Autres produits de gestion courante (b)	- €		66	Charges financières (b)	43 478,02 €
77	Produits exceptionnels (c)	11 139,85 €		67	Charges exceptionnelles (c)	5 244,05 €
78	Reprise sur amortissements et provisions (d)	- €		68	Dotations sur amortissements et provisions (d)	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 922 909,47 €		022	Dépenses imprévues d'exploitation (e)	- €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	48 889,18 €			TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 715 046,07 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	- €		023	Virement à la section d'investissement	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	48 889,18 €		042	Opérations d'ordre de transfert entre section	709 028,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	2 971 798,65 €		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	- €
					TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	709 028,00 €
					TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	2 424 074,07 €
					Résultat d'exploitation	547 724,58 €

Recettes		Investissement		Dépenses		
13	Subventions d'investissement	539 230,83 €		20	Immobilisations incorporelles	40 735,46 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €		21	Immobilisations corporelles	43 223,96 €
20	Immobilisations incorporelles	- €		22	Immobilisation reçues en affectation	- €
21	Immobilisations corporelles	- €		23	Immobilisation en cours	1 885 759,78 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €			Total des dépenses de gestion d'équipements	1 969 719,20 €
23	Immobilisations en cours	- €		16	Emprunts et dettes assimilées	459 410,80 €
	Total des recettes de gestion d'équipements	539 230,83 €			Total des dépenses financières	459 410,80 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	883 480,78 €			TOTAL DES DEPENSES REELLES (équipement+financières)	2 429 130,00 €
	Total des recettes financières	883 480,78 €		021	Virement de la section d'exploitation	- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES (équipement+financières)	1 422 711,61 €		040	Opérations d'ordre de transfert entre section	48 889,18 €
021	Virement de la section d'exploitation	- €		041	Opérations patrimoniales	69 132,59 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	709 028,00 €			TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	118 021,77 €
041	Opérations patrimoniales	69 132,59 €			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 547 151,77 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	778 160,59 €			Résultat d'Investissement	- 346 279,57 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 200 872,20 €				

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser arrêtés à la somme de 80 070,00 € en recettes et 289 084,00 € en dépenses (opérations pluriannuelles budgétisées en 2023) ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Président ne prend pas part au vote, puisqu'il est ordonnateur, il ne peut pas être partie au vote.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après plusieurs échanges et débats,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser et arrête à la somme de 80 070,00 € en recettes et 289 084,00 € en dépenses (opérations pluriannuelles budgétisées en 2023),
- ⇒ **Décide** d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Après l'approbation du Compte Administratif 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2023.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EXPLOITATION	RECETTES	2 971 798,65 €
	DÉPENSES	2 424 074,07 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2023		547 724,58 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	2 200 872,20 €
	DÉPENSES	2 547 151,77 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2023		-346 279,57 €

2/ RESULTAT CLOTURE CA 2023

	Résultat de clôture 2022	Part affectée au 1068 RI (au BP 2023)	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023
EXPLOITATION	1 599 011,58 €	589 450,62 €	547 724,58 €	1 557 285,54 €
INVESTISSEMENT	1 107 826,38 €		-346 279,57 €	761 546,81 €

3/ RESULTAT INVESTISSEMENT CORRIGE

RESTES A REALISER 2023 DEPENSES	289 084,00 €
RESTES A REALISER 2023 RECETTES	80 070,00 €
SOLDE RAR 2023	-209 014,00 €
RESULTAT D INVESTISSEMENT CORRIGE	552 532,81 €

4/ AFFECTATION DE RESULTAT SUR BP 2024

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE AU 001 :	761 546,81 €
Couverture du besoin de financement au compte 1068 : recettes d'investissement	0,00 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE AU 002 :	1 557 285,54 €

Le Comité Syndical,

- Après avoir entendu l'exposé qui précède,
- Après plusieurs échanges et débats,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **Valide** l'affectation des résultats 2023.

6/ PRÉSENTATION ET VOTE BUDGET PRIMITIF 2024

M. Jean-Pierre THIBAUD Vice-Président aux Finances indique que cette année encore, les investissements sont proposés au vote « par chapitre ».

Afin de clarifier la présentation, les dépenses d'investissement seront classées « par opération » à l'intérieur de chaque chapitre.

Il précise que le budget 2024 a été établi selon le débat d'orientation budgétaire de décembre 2023 et en tenant compte de différents éléments qu'il est nécessaire de rappeler :

- Reprise, en restes à réaliser, des investissements engagés par le STEASA en 2023,
- Inscription des investissements prioritaires votés ou échangés en comité syndical.

M. Le Président propose à M. Jean-Pierre THIBAUD – Vice-Président aux Finances, de présenter « les grandes lignes du Budget 2024 » avant le vote.

Exploitation					
Recettes		Dépenses			
13	Atténuations de charges	- €	011 Charges à caractère général	1 491 900,00 €	
70	Ventes de produits, prestations de services	2 984 200,00 €	012 Charges de personnel et frais assimilés	477 950,00 €	
74	Subventions d'exploitation	60 000,00 €	014 Atténuations de produits	- €	
75	Autres produits de gestion courante	24 439,11 €	65	Autres charges de gestion courante	99 010,00 €
Total des recettes de gestion de service (a)		3 068 639,11 €	Total des dépenses de gestion de service (a)		2 068 860,00 €
76	Autres produits de gestion courante (b)	- €	66	Charges financières (b)	37 655,00 €
77	Produits exceptionnels (c)	500,00 €	67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions (d)	68 500,00 €	68	Dotations sur amortissements et provisions (d)	26 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 137 639,11 €	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 317 515,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	- €	022	Dépenses imprévues d'exploitation (e)	170 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	- €	023	Virement à la section d'investissement	1 262 249,65 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		- €	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 377 409,65 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		3 137 639,11 €	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		4 694 924,65 €
RESTE A REALISER 2023		- €	RESTE A REALISER 2023		- €
R 002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE		1 557 285,54 €	R 002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE		- €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 694 924,65 €	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 694 924,65 €

Investissement					
Recettes		Dépenses			
13	Subventions d'investissement	2 350 800,00 €	20	Immobilisations incorporelles	810 000,00 €
16	Enprunts et dettes assimilées	- €	21	Immobilisations corporelles	80 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	22	Immobilisation reçues en affectation	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	23	Immobilisation en cours	4 165 045,28 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	Total des dépenses de gestion d'équipements		5 055 045,28 €
23	Immobilisations en cours	- €	Total des dépenses financières		412 312,00 €
Total des recettes de gestion d'équipements		2 350 800,00 €	TOTAL DES DEPENSES REELLES (équipement+financières)		5 467 357,28 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	186 614,82 €	16	Emprunts et dettes assimilées	412 312,00 €
Total des recettes financières		186 614,82 €	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		442 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES (équipement+financières)		2 537 414,82 €	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 909 357,28 €
021	Virement de la section d'exploitation	1 262 249,65 €	RESTE A REALISER 2023		289 084,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	1 115 160,00 €	R 002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE		- €
041	Opérations patrimoniales	442 000,00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 198 441,28 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 819 409,65 €	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 198 441,28 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 356 824,47 €			
RESTE A REALISER 2023		80 070,00 €			
R 002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE		761 546,81 €			

Le Comité Syndical, ayant pris acte de la présentation des grandes lignes du budget 2024 et le débat ayant eu lieu,

M. Jean-Pierre THIBAUD – Vice-Président, propose de passer au vote du Budget Primitif 2024 du STEASA qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit pour le fonctionnement, et pour l'investissement :

Section d'exploitation : 4 694 924,65 €

Section d'Investissement : 6 198 441,28 €

Echanges en séance : La commune de St Rambert s'interroge sur la manière dont est rémunérée la société d'exploitation dans le cadre de son marché à prestation de service. Plusieurs paramètres sont pris en compte dans la rémunération trimestrielle : les mètres cubes traités mais également le tonnage de polluants éliminés pour les paramètres autosurveillés aussi bien pour les eaux que pour les boues. Cette rémunération est soumise à une révision de prix annuelle explicitée en séance.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après plusieurs échanges et débats,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Valide le Budget Primitif 2024**

7/ GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE STEASA ET LE SIERA - MARCHES TRAVAUX PUBLICS

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à harmoniser les pratiques et les consultations, la passation du marché public de travaux pour les branchements, les interventions d'urgence et les petits travaux et extensions du SIERA et du STEASA, il convient de mettre en place une convention de groupement de commande entre les deux syndicats.

Le projet de convention constitutive du groupement de commande est joint au présent projet de délibération.

En ce qui concerne le fonctionnement et les rôles de chacun des membres du groupement, ils seraient notamment répartis de la manière suivante :

STEASA (coordonnateur du groupement)

- ✓ Validation des pièces du DCE (CCAP, CCTP...)
- ✓ Envoi de la publicité
- ✓ Analyse des offres
- ✓ Attribution et notification du marché
- ✓ Gestion des éventuels avenants à intervenir
- ✓ Suivi technique des prestations lui revenant,

SIERA

- ✓ Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
- ✓ Exécuter son contrat : commande, vérification, réception et paiement des prestations
- ✓ Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de la consultation

Les frais de publicité seront également refacturés à parts égales entre chacun des membres du groupement.

Echanges en séance : La commune de St Rambert s'interroge sur la répartition du temps nécessaire à la coordination y compris à l'écriture des pièces... le dernier groupement de commande entre le SIERA et le STEASA concernait les assurances, le SIERA était alors le coordonnateur. Ainsi le temps alloué n'est pas toujours porté par la même structure.

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir,

CONSIDERANT l'opportunité de constituer ce groupement de commande de manière à simplifier et sécuriser la procédure de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après plusieurs échanges et débats,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** l'adhésion du SIERA au groupement de commandes entre le SIERA et le STEASA et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant le STEASA comme le coordonnateur ;

⇒ **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces administratives et techniques liées à la consultation.

8/ RETOUR SUR ATTRIBUTION MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE D'ÉTUDE PÉRIODIQUE DÉCENNALE

M le Président, rappelle que le STEASA a lancé une consultation pour répondre aux besoins du marché de prestation intellectuelle de « Diagnostic et programme d'actions des réseaux de collecte des eaux usées du bassin versant d'Ambérieu Château-Gaillard ».

Il rappelle également, que le comité syndical de décembre avait autorisé le Président à lancer une négociation avec les deux candidats et à attribuer le marché relatif à la prestation intellectuelle de « Diagnostic et programme d'actions des réseaux de collecte des eaux usées du bassin versant d'Ambérieu Château-Gaillard » après analyse des offres négociées. En effet, l'analyse des offres initiales n'avait pas permis de présenter sans négociation une offre technico-économique acceptable au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation.

M. le Président présente en séance l'analyse des deux offres négociées. Cette même analyse a été présentée en réunion de bureau. M. le Président indique que l'offre retenue est celle ayant la note technico-économique la plus haute au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation.

Le candidat titulaire est Réalité Environnement.

M. le Président indique que l'étude a commencé. Il expose également que l'Agence de l'Eau a subventionné cette étude à hauteur de 100 000€.

Un retour de cette étude sera fait en comité syndical, une fois celle-ci achevée.

9/ INFORMATIONS DIVERSES NE DONNANT PAS LIEU A DÉLIBÉRATION

Monsieur le Président indique le lancement du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau en 2025 en précisant des changements d'orientation dans les subventions futures.

Monsieur le Président présente l'avancement dans le transfert de compétence. Il indique entre autres qu'une réunion avec les Maires des 11 communes adhérentes aux syndicats d'eau potable et d'assainissement a eu lieu en mars avec les principaux points abordés. Il rappelle également l'envoi de documents simplifiés pour aider les échanges en conseil municipal. Il présente le travail à effectuer par les syndicats sur l'analyse technique et financière concernant les communes non adhérentes aux syndicats ou n'ayant adhéré qu'à un seul des syndicats d'ici la prochaine réunion des Maires en juin.

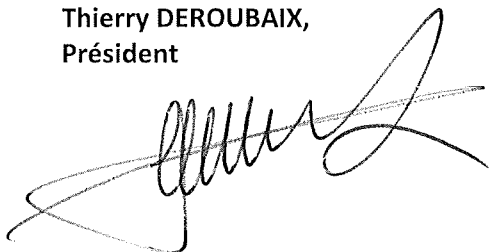
Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge de finances, présentent les avancées sur le plan de financement de la future station d'épuration (rencontre avec subventionneurs et prêteurs), ainsi que l'avancement technique du projet.

Prochaine réunion du comité syndical : A définir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait le 22 avril 2024 à Ambérieu-en-Bugey,

Thierry DEROUBAIX,
Président



Christian DE BOISSIEU,
Secrétaire de séance

